



PRÉSENTATION DU PROJET
CHÈQUES COMMERCES

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
Les modes de mise en circulation des chèques	3
Via les primes communales.....	3
Achat de chèques directement par des commerçants ou des citoyens	3
Un système de sécurité pour éviter la reproduction des chèques	4
La période de validité	4
Le Choix de la valeur des chèques.....	4
Nombre de chèques commerces à imprimer en fonction du budget.....	4
Estimation des coûts	6
le système de distribution et de gestion	7

INTRODUCTION

Dans son nouveau plan d'action 2015 – 2021, l'ADL de Bièvre et Vresse-sur-Semois a inscrit l'action "Mise en place et gestion d'un système de chèques commerces". Ce projet consiste à émettre des "**chèques commerces**" uniquement valables chez les commerçants des deux communes. L'objectif étant de soutenir l'économie locale en incitant les habitants à "consommer local".

Les commerçants participants s'engagent via une convention signée avec l'ADL et les communes à accepter les chèques commerces qui leur seront présentés par leurs clients. Les commerces participants pourront être identifiés par les clients par un autocollant qu'ils apposeront sur leurs vitrines. De plus, la liste des commerçants participants sera accessible en ligne. Une fois les chèques réceptionnés par les commerçants, ces derniers sont invités à venir les échanger à l'ADL contre de l'argent.

Dans le présent projet, il ne faut pas confondre chèques commerces et monnaie locale. En effet, contrairement à une monnaie, les chèques commerces ne circulent pas indéfiniment. Une fois rentrés à l'ADL par un commerçant, le chèque est annulé et ne circulera plus jamais. Dans le cas d'une monnaie locale, le commerçant la remet en circulation en effectuant des achats et en rendant la monnaie aux clients.

LES MODES DE MISE EN CIRCULATION DES CHÈQUES

VIA LES PRIMES COMMUNALES

Les deux communes distribuent chaque année des primes communales pour les naissances, premières constructions, noces d'or, la rénovation de façade, etc.

À l'heure actuelle, cet argent est le plus souvent versé directement sur les comptes des bénéficiaires qui le dépensent où bon leur semble. Afin d'éviter cette "fuite d'argent communal" vers l'extérieur, ces différentes primes communales pourraient être rétribuées sous forme de chèques commerces et ainsi être dépensées directement dans les commerces locaux participants.

ACHAT DE CHÈQUES DIRECTEMENT PAR DES COMMERÇANTS OU DES CITOYENS

Les commerçants ou les citoyens qui le désirent pourront également acheter des chèques commerces directement à l'ADL/dans les communes. Pour les citoyens, ceci serait une manière de soutenir le commerce local.

Les commerçants, eux, pourraient utiliser les chèques comme bons cadeaux/bons de fidélité à offrir à leurs clients. Dans ce cas, le commerçant aura la possibilité de personnaliser le chèque de manière à ce que celui-ci ne puisse être utilisé que dans son commerce.

Les chèques commerces pourront également servir pour remettre des prix/récompense lors de certaines occasions, concours ou manifestations.

UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ POUR ÉVITER LA REPRODUCTION DES CHÈQUES

Pour éviter la fraude, un système de sécurité sera incorporé sur les chèques. En effet, les chèques distribués

- seront nominatifs ;
- seront munis de micro perforations ;
- auront une date de validité ;
- porteront un numéro de série ;
- seront "annulé" lors de leur rentrée.

L'organisme de gestion tiendra un registre reprenant ces données pour chaque chèque sortant et rentrant. Ceci permettra de contrôler s'il y a de la fraude. De plus, le registre permettra d'analyser le flux des chèques commerces.

LA PÉRIODE DE VALIDITÉ

La période de validité des chèques pour les utilisateurs sera de 1 an. Les commerçants quant à eux disposeront encore de 6 mois après cette date pour rentrer leurs chèques à l'organisme de gestion et les échanger contre de l'argent. L'argent sera versé par l'organisme de gestion sur le compte du commerçant. Un versement mensuel sera effectué pour les chèques rentrés.

LE CHOIX DE LA VALEUR DES CHÈQUES

Il nous semble primordial d'avoir des chèques d'une valeur de 5 € pour n'exclure aucun commerce et également permettre leur utilisation par les commerçants comme bons de fidélité.

Ensuite, rien ne nous empêche de créer d'autres chèques d'une valeur différente. Il faudra effectuer un choix en fonction des coûts d'impression et de la valeur des primes que l'on désire rétribuer en chèques commerces. En effet, le coût d'impression d'un chèque de 5 € ou de 50 € est le même. Donc, si l'on donne une prime de 50 € en chèques de 5 € par rapport à un chèque de 50 € cela coûte 10 fois le prix.

Pour la suite de ce document, nous allons créer le projet avec des chèques d'une valeur de 5 €, 15 € et 25 €.

NOMBRE DE CHÈQUES COMMERCES À IMPRIMER EN FONCTION DU BUDGET

Le budget de toutes les primes communales ne pourront pas être distribuées intégralement sous forme de chèques commerces. C'est pourquoi nous avons retenu un certain pourcentage de chacune d'entre-elles. Les pourcentages retenus ci-dessous sont des suggestions et peuvent être discutés.

Le tableau ci-dessous a pour but de définir le budget qui doit être couvert par les chèques commerces.

Budget Bièvre				
Type de prime	Budget	Montant de la prime	Pourcentage retenu pour le projet	Budget pour le projet
Stages	11.000 €	?	0 %	0 €
Naissance	12.500 €	250 €	100 %	12.500 €
Construction	15.000 €	1.250 €	20 %	3.000 €
Noces d'or	2.000 €	250 €	100 %	2.000 €
Total Bièvre				17.500 €
Budget Vresse-sur-Semois				
Type de prime	Budget	Montant de la prime	Pourcentage retenu pour le projet	Budget pour le projet
Naissance	3.000 €	150 €	100 %	3.000 €
Achat/construction première habitation	12.000 €	1.000 € + 250 €/enf	100 %	12.000 €
Chauffe-eau solaire		150 €	100 %	
Prime création gîtes	1.000 €	10% prime CGT 500€ max/gîte 250€ max/ch. hôte	100 %	1.000 €
Rénovation façades	1.500 €	10% travaux 500€ max.	100 %	1.500 €
Noce d'or	2.000 €	150 €	0 %	0 €
Noce de diamant		200 €	0 %	
Noce de brillant		250 €	0 %	
Total Vresse				17.500 €
TOTAL				35.000 €

* Pour ces primes, le conseil communal de Vresse-sur-Semois a décidé de continuer avec l'ancien système qui consiste à distribuer des bons valables uniquement dans les restaurants participant de la commune de Vresse-sur-Semois.

Après cette analyse, on découvre que le budget annuel que devront pouvoir couvrir les chèques commerces est de 35.000 €. Afin de réaliser des économies d'échelles, nous prévoyons d'imprimer suffisamment de chèques pour être capable d'en assurer la distribution pendant au moins 5 ans avant d'être contraints d'en réimprimer.

En prenant une petite marge sur les calculs ci-dessus et pour tenir compte des chèques qui seront achetés directement par les commerçants ou distribués à l'occasion de concours, arrondissons ce budget annuel à 40.000 €. Dès lors, pour cette première impression, la somme des valeurs faciales de l'ensemble des chèques devra représenter la somme de minimum 200.000 €.

On respecte bien ce montant si l'on décide d'imprimer 15.000 chèques commerces selon la répartition suivante :

- 5.000 chèques d'une valeur faciale de 5€ (25.000 €)
- 5.000 chèques d'une valeur faciale de 15€ soit (75.000€)
- 5.000 chèques d'une valeur faciale de 25€ soit (125.000€)

La somme des valeurs faciales représentant 225.000 € ce qui devrait bien nous permettre de tenir 5 ans avant d'être contraint de réimprimer des chèques.

Les modèles de distribution des différents chèques en fonction de la valeur des primes pourraient être les suivants pour équilibrer leur écoulement dans le temps :

Valeur de la prime	Nombre de 5 €	Nombre de 15 €	Nombre de 25 €
500 €	10	10	12
250 €	5	5	6
200 €	5	5	4
150 €	4	2	4

ESTIMATION DES COÛTS

Le premier poste reprend la conception et l'impression des chèques commerces à proprement parler. Un logo "Chèques commerces" sera créé.

Dans les coûts, nous devons également tenir compte des frais liés au système de sécurité, des petits frais administratifs et la réalisation des autocollants pour les vitrines permettant d'identifier les commerçants qui acceptent les chèques commerces sur le territoire.

Enfin, Une stratégie de promotion du projet devra être établie vers les commerçants et vers les citoyens. Les coûts de ce poste peuvent être limités en utilisant des canaux de communication existants comme les revues communales, les sites internet des communes et de l'ADL, les pages Facebook, la tenue d'une conférence de presse, des campagnes de mailing ciblées, la création d'un site internet gratuit spécialement dédié au projet (nom de domaine un peu plus de 100 €/10 ans) ou une page sur le site de l'ADL, etc.

Budget projet chèques commerces			
Dépenses		Recettes	
Conception et impression des chèques commerce	500 €/15.000 chèques		
Autocollants pour les commerces participants	500 €/500 autocollants		
sécurité	100 €		
Promotion	300 €		
Frais administratif (ouverture compte bancaire,...)	100 €		
		ADL (accompagnement de projet)	1.500 €
TOTAL	1.500 €	TOTAL	1.500 €

LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION ET DE GESTION

L'ADL semble toute désignée pour organiser la gestion étant donné qu'elle est porteuse du projet et que son territoire d'action s'étend sur les deux communes visées par le projet. Dans la pratique, un nouveau compte sera ouvert par la commune de Vresse-sur-Semois. Après la décision prise par un collège communal d'octroyer une prime, celle-ci sera versée sur ce compte. Dans le courrier envoyé aux bénéficiaires d'une prime, ceux seront invités à se rendre dans leur administration communale avec ledit courrier pour recevoir leur prime sous forme de chèques commerces. Les employés de l'état civil inscriront dans un fichier Excel partagé (dropbox) le numéro de série, le nom du bénéficiaire, la prime correspondante et la date d'émission.

Les chèques seront utilisés dans les commerces participants. Ensuite, Les commerçants devront retourner les chèques à l'ADL pour se faire rembourser en argent réel par virement bancaire. L'ADL complètera le tableau Excel en indiquant la date et le nom du commerçant. Dès lors, ce tableau nous permettra de réaliser un inventaire, de visualiser le flux des chèques et de tenir une mini comptabilité pour le projet.